

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement (CE) n° 836/95 de la Commission, du 18 avril 1995, modifiant l'annexe du règlement (CEE) n° 3846/87 établissant la nomenclature des produits agricoles pour les restitutions à l'exportation**

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 88 du 20 avril 1995.)

Page 45, à l'annexe point 10 « Lait et produits laitiers », dans la colonne « Désignation des marchandises », en regard du code NC ex 0406 90 88 :

*au lieu de :* « — — — — — égale ou supérieure à 5 % mais inférieure à 19 % et d'une teneur en matière sèche égale ou supérieure à 32 % »,

*lire :* « — — — — — égale ou supérieure à 5 % mais inférieure à 19 % et d'une teneur en matière sèche égale ou supérieure à 32 % en poids ».

Page 49, à l'annexe point 11 « Fruits et légumes » :

— dans la colonne « Code NC » :

*au lieu de :* « ex 0805 10 96 »,

*lire :* « ex 0805 10 69 »,

— dans la colonne « Code des produits » :

*au lieu de :* « 0805 10 96 200 »,

*lire :* « 0805 10 69 200 ».

Page 53, à l'annexe point 12 « Produits transformés à base de fruits et légumes », dans la colonne « Code des produits » :

*au lieu de :* « 2009 11 99 130 »,

*lire :* « 2009 11 99 140 ».

---